

**Décision n° 2016-226 du 25 juillet 2016
portant nomination de directeurs de directions territoriales du Centre d'études
et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière
d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur
les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études
et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du 15 décembre 2015 du conseil d'administration du Cerema
fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-06 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions de
nomination aux fonctions de responsabilité au sein du Cerema ;

décide

Article 1

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur de la direction territoriale Ouest de
Monsieur Jean-François Gauche.

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur de la direction territoriale Sud-Ouest
de Monsieur Richard Pasquet.

Article 2

Monsieur Jean-Christophe Villemaud est nommé directeur de la direction territoriale Ouest.

Monsieur Jean-François Gauche est nommé directeur de la direction territoriale Sud-Ouest.

Article 3

La date d'effet de la présente décision est fixée au 1^{er} septembre 2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 25 juillet 2016

Le directeur général

Signé

Bernard Larrouturou